



A.S.P.O. TOURS CYCLISME

Les participants s'engagent à respecter les articles suivants :

Chaque participant doit décliner son identité et payer son engagement

Le port du casque est obligatoire.

La randonnée se déroule à allure libre et sans notion de compétition ni de classement.

Tous les participants s'engagent à respecter la sécurité et le code de la route (aucun des participants ne bénéficient d'un usage exclusif de la chaussée, il est interdit de rouler à plus de deux de front sur la chaussée).

Bien respecter les STOPS, les FEUX ROUGES, les PASSAGES à NIVEAUX de voies ferrées, liste non exhaustive.

L'organisateur ne sera pas tenu responsable en cas de manquement à ces règles élémentaires.

Ne jeter aucun déchet sur le parcours, respect des normes sanitaires en vigueur

Les personnes mineures doivent fournir une autorisation d'un parent ou de son tuteur légal.

Les cyclistes non licenciés doivent posséder une assurance responsabilité civile individuelle.

Les licenciés doivent présenter leur licence.

Un point de ravitaillement à mi-parcours à la jonction des deux boucles est à disposition.

Les responsables joignables :

Président : 06 01 85 00 49

Secouristes : 06 35 29 65 25 / 06 62 37 47 75